



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès Verbal du 29 janvier 2025



Le vingt neuf janvier deux mille vingt cinq à 19h, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine DULUC.

Présents : Sylvie VIELLE, Guy TOQUET, Christian AUBRY, Marie-Christine DULUC, Martine CHARLES, Maryvonne CHAUDET, Suzanne DOUXAMI, Josiane MAULAVÉ, Nelly COURCELLE, Monique DUCHESNE, Elise DE BIE, Gaëtan MACHARD, Françoise RIOULT, Claudine RONDEAU, Marie-Françoise TAREAU.

Absents excusés : Martine CHARLES, Josiane MAULAVÉ, Monique DUCHESNE et Claudine RONDEAU.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Adeline REROLLE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

N° 25-01-01

PUBLIÉE LE 06/02/2025

VISÉE LE 30/01/2025

OBJET : *Adoption du procès – verbal de la séance du 02 juillet 2024.*

Exposé de Mme Sylvie VIELLE, Présidente

Avant qu'il ne soit soumis à la séance du Conseil d'Administration de ce 29 janvier 2025, conformément aux dispositions fixées par les articles L 2121-15 et L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document a été régulièrement transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture le 05 juillet 2024.

Il vous est proposé, après avoir délibéré,

DE PRENDRE CONNAISSANCE du projet de procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2024 ;

D'APPROUVER définitivement les termes de celui-ci.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

N° 25-01-02

PUBLIÉE LE 06/02/2025

VISÉE LE 30/01/2025

OBJET : *FINANCES – Présentation du compte de résultats 2024*

Exposé de Sylvie VIELLE, Présidente

Le Conseil d'administration est invité à prendre connaissance du résultat prévisionnel de l'exercice 2024 : le résultat de clôture s'établit à 1299.20 €.

Cette présentation ne donne pas lieu à un vote lequel interviendra lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, parallèlement à l'approbation du compte de gestion produit par le receveur municipal.

Article	Libellé	Vote du Conseil d'administration 2024	Réalisé 2024	Engagé 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
011	CHARGES CARACTERE GENER.	15 050,00	10 818,61	3 608,00
604	. Achat de prestations	1 500,00	580,01	
60623	. Alimentation	5 050,00	10 138,60	3 608,00
60631	. Fournitures d'entretien			

60632	. Fournitures de petit équipement	500,00	45,00	
6135	. Locations mobilières			
61358	. Autres			
6228	. Divers (ateliers UDAF ou autres)	0,00		
6232	. Fêtes et cérémonies	8 000,00		
6261	. Frais d'affranchissement			
6281	. Concours divers		55,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues			0,00
65	AUTRES CHARG. GEST. COUR	26 920,00	13 202,67	
65134	. Cotisation S.S. patronale	420,00	380,00	
65133	. Secours d'urgence	5 000,00	363,27	
6574	. Subv.Fonct.Droit Privé	21 400,00	11 869,40	8 173,92
657363	. A caractère administratif		240,00	
65888	. Autres	100,00		
6561	. Aides humanitaires		350,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	
6718	. Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	
	TOTAL	41 970,00	24 021,28	11 781,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	25 320,48	25 320,48	
7474	. Communes	25 320,48	25 320,48	
7488	. Autres attributions, subventions			
7788	. Produits exceptionnels divers			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	
773	. Mandats annulés			
7788	. Produits exceptionnels divers	0,00		
	SOUS-TOTAL EXERCICE N	25 320,48	25 320,48	
002	EXCED. ANTERIEUR REPORTE	16 649,52		
	TOTAL	41 970,00	25 320,48	

1 299,20

Dépenses de l'exercice	24 021,28
Recettes de l'exercice	25 320,48
Résultat de l'exercice	1 299,20
Résultats reportés de la section	0,00
Résultat de clôture	1 299,20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 QUI LUI EST AINSI FAITE.

OBJET : FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2025Exposé de Sylvie VIELLE, Présidente

Le Code Général des collectivités territoriales impose, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Les dispositions de cet article s'appliquent également aux établissements publics administratifs de ces communes.

Le CCAS de LOUVERNÉ ne dispose d'aucun patrimoine ; ses ressources proviennent uniquement :

- de la commune, qui lui alloue une subvention annuelle d'équilibre,
- de dons éventuels de personnes physiques ou morales.

Ses charges sont pour l'essentiel constituées en 2025 :

- des subventions versées à l'ADMR (pour l'aide aux personnes âgées et personnes fragilisées de la commune et pour le portage des repas) et à la banque alimentaire (pour la fourniture des denrées remises au centre de distribution de LOUVERNÉ),
- d'aides ou secours ponctuels à des personnes privées dans le besoin,
- des dépenses liées à la distribution des friandises de Noël et du repas des aînés,
- des cotisations URSSAF pour les membres bénévoles.

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments pour l'année 2025 aboutit à un équilibre prévisionnel du budget à **42 090 €** selon les indications portées dans la présentation synthétique ci-dessous :

Article	Libellé		BP 2023	BP 2024	RAR	propositions BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
011	CHARGES CARACTERE GENER.		16 050,00	15 050,00		15 160,00
6042	. Achat de prestations		1 500,00	1 500,00		1 600,00
60623	. Alimentation	(1)	50,00	5 050,00	3 608,00	13 100,00
60632	. Fournitures de petit équipement	(1)	500,00	500,00		300,00
6228	. Divers (ateliers UDAF ou autres)	(2)				
6232	. Fêtes et cérémonies	(3)	14 000,00	8 000,00		100,00
6281	. Concours divers (cotisations)					60,00
022	DEPENSES IMPREVUES					
022	Dépenses imprévues					
65	AUTRES CHARG. GEST. COUR		23 520,00	26 920,00		26 930,00
65314	. Cotisation S.S. patronale	(4)	420,00	420,00		430,00
65133	. Secours d'urgence	(5)	5 000,00	5 000,00		5 000,00
6574	. Subv.Fonct.Droit Privé	(6)	18 000,00	21 400,00		21 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
65888	. Autres charges exceptionnelles	(7)	100,00	100,00		100,00
	TOTAL		39 570,00	41 970,00		42 090,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES						
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS		26 027,04	25 320,48		24 141,28
74748	. Commune	(8)	26 027,04	25 320,48		24 141,28
7488	. Autres attributions, subventions					
7788	. Produits exceptionnels divers	(9)				
	SOUS-TOTAL EXERCICE N		26 027,04			
002	EXCED. ANTERIEUR REPORTE		13 542,96	16 649,52		17 948,72
	TOTAL		39 570,00	41 970,00		42 090,00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE DE CETTE PRÉSENTATION.

N° 25-01-04

PUBLIÉE LE 06/02/2025

VISÉE LE 30/01/2025

OBJET : FINANCES – Attribution d'une subvention annuelle pour 2025 au profit de l'UDAF de la Mayenne

Exposé de Marie-Christine DULUC, Vice-présidente

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une institution chargée de représenter les familles vivant sur l'ensemble du département. Pour ce faire, les administrateurs et délégués siègent dans près de 70 instances (CAF, MSA...) et dans chaque CCAS/CIAS ou commission d'action locale de la Mayenne.

Afin d'assurer les missions de proximité, de répondre aux différentes sollicitations et de mener à bien les partenariats locaux, il est demandé au CCAS une subvention de 80 euros pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil d'administration ;

- **D'ACCORDER** la subvention de 80 euros à l'UDAF pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** le Président à verser cette subvention de fonctionnement 2025 avant le vote du budget de l'exercice 2025 et à signer tout document s'y rapportant.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

N° 25-01-05

PUBLIÉE LE 06/02/2025

VISÉE LE 30/01/2025

OBJET : FINANCES – Subventions 2025 à l'ADMR et à la Banque alimentaire.

Madame Suzanne DOUXAMI ne prend pas part au vote.

Exposé de Marie-Christine DULUC, Vice-présidente

Il est proposé au Conseil d'administration, dans le cadre des conventions qui lient le CCAS à l'ADMR et à la Banque alimentaire ;

- **D'ALLOUER** une subvention participative de fonctionnement d'un montant de **1 139,00 €** à la banque alimentaire de la Mayenne au titre de l'exercice 2025 ;
- **D'ALLOUER** une subvention d'un montant de **6 003 €** (6 003 euros en 2024) à l'association locale ADMR de Louverné pour l'aide qu'elle apporte aux personnes âgées et aux personnes fragilisées de la commune ;
- **DE PROVISIONNER** la somme de **8 173,92 €** (8 173.92 euros en 2024) à l'article 6574 au titre de la participation du CCAS au service de portage de repas organisé par l'ADMR ;
- **D'AUTORISER** le Président à verser ces subventions de fonctionnement (*ou acomptes sur subventions de fonctionnement*) aux dites associations avant le vote du budget de l'exercice 2024.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES DITS JOUR MOIS ET AN.

La séance est levée à 20h15.

**Bon pour accord,
Le secrétaire Adeline REROLLE**

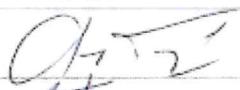
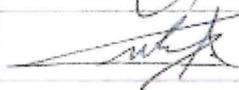
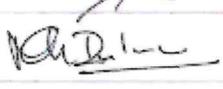
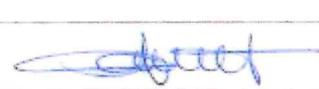


Ont été examinées en séance le 29 janvier 2025 les délibérations suivantes :

25-01-01	Adoption du procès-verbal de la précédente réunion
25-01-02	Finances - Présentation du compte de résultats 2024
25-01-03	Finances - Débat d'orientation budgétaire (DOB) - exercice 2025
25-01-04	Finances - Subvention UDAF 2025
25-01-05	Finances - Subvention banque alimentaire et ADMR

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 29 JANVIER 2025

FEUILLE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

Prénom – NOM	Signature
Sylvie VIELLE	
Guy TOQUET	
Christian AUBRY	
Marie-Christine DULUC	
Martine CHARLES	
Maryvonne CHAUDET	
Suzanne DOUXAMI	
Josiane MAULAVE	
Nelly COURCELLE	
Monique DUCHESNE	
Elise DE BIE	
Gaëtan MACHARD	
Didier PERICHET	
Catherine QUINTON	
Françoise RIOULT	
Claudine RONDEAU	
Marie-Françoise TAREAU	